

Saint-Pantaleon Tout d'une ville, la nature en plus...



Mairie..... 25 05 55 86 83 51 www.st-pantaloon-larche.correze.net email: mairie.st.pantaleon@orange.fr Horaires: Du lundi au vendredi : 8 h 30-12 h 00 et 13 h 30—18 h 00 Samedi matin: 9 h 00-12 h 00

Astreintes 9 06 71 61 85 50 Déchetterie 🕾 05 55 87 92 77

Groupes scolaires:

Raymond Raoul Blusson

Elémentaire 🕾 05 55 87 23 97 Maternelle 95 55 86 00 28 Cantine 25 05 55 86 04 02 Garderie 28 05 55 87 79 49

François Delbary

Elémentaire 🕾 05 55 85 31 07 Cantine 28 05 55 85 43 76 Garderie 🕾 05 55 85 43 76

Collège Anna de Noailles

Larche 8 05 55 85 30 74

Equipements sportifs

Gymnase @ 05 55 86 83 43 Tribunes 95 55 86 11 26 Club House 28 05 55 87 07 03 Bernou 28 05 55 84 32 68

Salle omnisports

Place Blusson 2 05 55 88 24 89

Equipements culturels:

Salle des fêtes 🕾 05 55 86 83 03 Bibliothèque 🕾 05 55 88 12 70 Multimédia 🕾 05 55 86 92 96





SAINT-PANTALEON FLASH INFO - Janvier 2014

Mairie de Saint-Pantaléon de Larc Marie de Saint-rainacion de Larche Place du Général Couloumy, B.P.01 19600—ST PANTALEON DE LARCHE Tél.: 05 55 86 83 51 Email: mairie.st.pantaleon@orange.fr N° SIREN: 211 922 901

N° SIREN : 211 922 901
Directeur de la publication : Mme Anne-Marie OUMEDJKANE
Nom et domicile de l'imprimeur : MAUGEIN
RN89-38 Av. Pierre et Marie Curie—19360 Malemort
Dépôt légal du 5 décembre 2003 à I.N.P.I PARIS

SOMMAIRE



Commémoration du 11 novembre, avec la participation des enfants des écoles

Sommaire P. 02

P. 03 Edito

Vie Locale P. 04

P. 10

P. 13 Environnement

P. 16 Dossier « Risques »

P. 18 Jeunesse

Elections Municipales P. 20

Vie Associative P 22

A Savoir / Etat-Civil P 32

Histoire P. 35

Agenda P. 36



A l'approche des élections municipales de 2014 qui auront lieu les 23 et 30 mars 2014, le code électoral encadre de façon stricte la communication des collectivités territoriales et EPCI.

A ce titre, et dans un souci de neutralité, l'Edito du Maire est donc provisoirement suspendu, ainsi que la rubrique « Expression des Elus »

Toute l'équipe Municipale vous présente ses meilleurs vœux.

La Rédaction





ne réunion s'est tenue à la Mairie de Saint-Pantaléon-de-Larche en présence d'élus et de techniciens pour le lancement des travaux d'enfouissement des réseaux ERDF sur les communes de Saint-Pantaléon-de-Larche et Larche.

ERDF intervient dans le cadre de la politique nationale d'amélioration de la qualité de desserte en électricité, déclinée à l'échelle du territoire corrézien.

Il s'agit là d'un chantier d'envergure dont l'objectif est la sécurisation du départ HTA « Larche ». L'enfouissement des lignes aériennes a pour but de rendre le réseau moins sensible aux aléas climatiques, d'améliorer la desserte en énergie électrique des clients des communes de Saint Pantaléon de Larche et de Larche. Ces travaux contribueront à l'amélioration esthétique du réseau existant.

Ce programme d'ampleur se déploie en deux chantiers conséquents et simultanés. Le premier conduit à la pose de 18 km de lignes souterraines, le second à la dépose de 20 km de réseau aérien.

Plusieurs phases peuvent être distinguées :

Une première tranche d'environ 8 kilomètres d'enfouissement et autant de dépose, représentent environ 700 000 € pour Saint-Pantaléon-de-Larche et Larche. La ligne moyenne tension part des Picadis, passe par Puy Faure, la Nadalie, les Guierles, glisse le long de la RD 1089 puis remonte Puy Jaubert et Bedenas va être enfouie. Quartier de Bernou : des enfouissements seront également effectués au niveau du Lotissement des Chênes, de l'Ecole de Bernou de la RD 19 jusqu'aux Termes.

Une deuxième opération, plus importante encore concerne 17 kilomètres d'enfouissement. Elle débutera du poste source de Beauregard à Brive, pour aller vers la Roche Basse, la Roche Haute, Gumond, les Chanets, Audeguil, le

Crouzet, la Monerie et Belotte. 8,5 km de lignes aériennes seront remplacées par 8 km de réseau électrique souterrain. La mise en place

d'armoires de coupures et de nouveaux postes de transformation permettra en outre de réduire les délais de réalimentation en cas d'incident sur le réseau.

Les travaux de la première tranche ont débuté en octobre 2013. Ils sont réalisés par les entreprises Miane et Vinatier et AEL, pour une mise en service prévue mi-2014. Gérard Chastagnier, chargé d'affaires ERDF, a pour mission de superviser les travaux de la première tranche du projet.

Les travaux de la deuxième tranche de 17 km (comprenant 12 km de dépose) seront lancés au cours du 1er trimestre 2014.

La réalisation de ces deux tranches représente un investissement global avoisinant les 2 M d'€ A l'issue du chantier, ERDF sera en mesure de garantir à ses clients une plus grande réactivité, dans leurs réalimentations notamment à l'occasion de circonstances climatiques exceptionnelles.

Les investissements d'ERDF en Corrèze sont en croissance constante depuis 2006. Ainsi, plus de 100 km de réseau ont été enfouis chaque année sur le département. Cette politique ambitieuse d'investissement va se prolonger en 2014 et 2015.

Avantage environnemental:

Ces travaux d'enfouissement et de sécurisation contribuent à l'amélioration du paysage en effaçant les lignes aériennes du panorama.

ERDF, en collaboration avec les communes de Saint Pantaléon de Larche et de Larche, met tout en œuvre pour limiter la gêne occasionnée et les difficultés de circulation. ERDF remercie par avance les riverains pour leur compréhension.

Le repas des Seniors (65 ans et plus) :

dimanche 12 janvier 2014 à 12 h à la salle des fêtes



ercredi 6 novembre, le Maire, Jean-Jacques Delpech entouré de nombreux élus et du personnel communal recevaient M. Menasri, Président de la Mission Locale de Brive et deux de ses collaborateurs pour la signature de 2 contrats d'avenir à la Mairie de Saint-Pantaléon.

Il s'agit de Sylvain Policarpo, un jeune originaire de la commune qui a intégré le service sport, culture et manifestation. Sylvain devra réaliser en régie de la petite maintenance, aménager les salles de réunion selon l'occupation ainsi que divers travaux. Cette ouverture d'emploi est nécessaire et justifiée par l'organisation future des rythmes scolaires.

Romain Dubon, originaire de Beynat a rejoint le service des espaces verts. Romain a été recruté pour renforcer le service du fait d'une longue maladie d'un agent. La performance de l'équipe est réelle et a pour objectif de maintenir un cadre de vie agréable pour tous.

Le Maire a souligné que les contrats d'avenir étaient un vrai marche pied professionnel et a te-



our la deuxième réunion de quartier de Bernou une petite centaine de personnes s'étaient rassemblées autour des représentants du Conseil Municipal.

Il a été fait le point des opérations de sécurité conduites sur le réseau routier après les demandes faites l'année dernière. De nombreux sujets ont été évoqués. Parmi eux, on peut citer la question des rythmes scolaires. La commune a préféré attendre septembre 2014 pour basculer sur cette organisation. Un comité de pilotage étudie la mise en œuvre des ateliers périscolaires, établissement par établissement. Il est composé d'élus communaux, des Directeurs des écoles et d'employés communaux.

L'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été expliquée. Celle-ci n'est pas votée par la commune mais par le SIRTOM. Les secteurs qui bénéficiaient autrefois d'un seul ramassage hebdomadaire profitaient d'un dégrèvement avec un double ramassage qui inclut désormais une tournée pour les emballages, celui-ci ne se justifie plus.

Le SIRTOM a donc mis fin à ce dégrèvement et l'ensemble

de la population communale paie la taxe sur la même base car ils bénéficient de la même prestation.

Les riverains se sont également inquiétés du passage à l'Agglo de Brive. Ce passage semble induire le transfert des compétences eau et assainissement. Les discussions sont en cours, le réseau Saint Pantaléonnais est en bon état. Les travaux à réaliser pour sa modernisation et son extension pourraient ainsi être mutualisés.

La question de la circulation automobile a bien sûr été ré-abordée, mais aussi l'agrandissement du site de vélo tout terrain à Bernou où bien encore l'accès à internet pour les villages situés sur les coteaux.

Compte tenu des prochaines élections municipales et communautaires de mars prochain, une pause va être effectuée, les réunions de quartier reprendront après les élections.

INAUGURATION DE LA SIGNALETIQUE DES COMMERCANTS ET ARTISANS DE SAINT PANTALÉON DE LARCHE

'est en fin de journée qu'à eu lieu l'inauguration de la signalétique des commerçants et artisans de la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche.

Une initiative qui a vu le jour grâce à la municipalité et à l'association ART'COM (qui regroupe les commerçants et artisans de Saint-Pantaléon). Le Maire a tenu à remercier tout particulièrement Christophe Debrach et Daniel Chassain, Présidents successifs de l'association ART'COM avec lesquels la commune a co-construit ce projet.

Un projet qui a pu voir le jour grâce aux aides de la DCT du Pays de Brive, à des crédits d'Etat et du Conseil Régional du Limousin mais aussi grâce aux services de l'agglomération de Brive qui ont assuré le suivi financier du dossier.

Jean-Jacques Delpech a tenu à rappeler que Saint-Pantaléon -de-Larche a une certaine idée du développement qui est fondée à la fois sur le développement de l'habitat mais aussi sur le développement de l'emploi puisque la commune abrite 1 200 emplois et dispose d'un immense potentiel. C'est pourquoi il semblait important et nécessaire sur une commune jeune et en plein développement comme Saint-Pantaléon-de-Larche de reprendre de façon globale et cohérente la signalisation des entreprises commerciales et artisanales.

Ce sont donc 30 points de signalisation, 65 lattes d'entreprises et un RIS (Relais Info Service) central qui ont été mis en place afin de permettre à la clientèle de mieux repérer les



entreprises et commerces.

Le RIS recense toutes les entreprises, même celles des zones d'activités. Sa position centrale sur la place de la salle des fêtes le rend immédiatement repérable. C'est un progrès incontestable. L'aspect visuel des panneaux semble faire l'unanimité. Près de 23 000 € ont donc été placé dans cette initiative, c'est un investissement judicieux.

Toutefois, compte tenu de ses délais de réalisation, quelques entreprises n'ont pu s'intégrer au dispositif, elles seront prises en. compte dès l'année prochaine et doivent se signaler en Mairie.

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ESPACES PUBLICS

Suite à la loi de 2005 sur l'accessibilité, les communes doivent rendre l'ensemble de leur patrimoine accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite. Cela concerne bien entendu les bâtiments mais aussi les voiries. St-Pantaléon a engagé de nombreuses initiatives en la matière sur le gymnase, la cantine de Bernou, le bureau de poste, le rez de chaussée de la mairie, les toilettes publiques de la salle des fêtes. Le plan adopté lors du conseil concerne des voiries en Centre bourg et sur le secteur de Bernou au niveau de l'école.

En Centre Bourg, le secteur de la ZAC est accessible, des améliorations ont été apportées au niveau de la mairie, de la cantine et de la salle des fêtes. A Bernou, le linéaire le long de la route départementale est traité. Jean-Jacques Delpech a souligné que comme de nombreuses communes, elle ne pourra pas mettre en accessibilité la totalité de son patrimoine d'ici 2015.



Le diagnostic réalisé par le Cabinet Qualiconsult porte sur une vingtaine de bâtiments pour un investissement d'1,5 millions. La mise en place du PAVE représente 450 000 €

LE BIO EXPLIQUÉ À LA CANTINE DE SAINT PANTALÉON DE LARCHE

n partenariat avec un prestataire de la cantine de l'école Blusson à Saint Pantaléon, une animatrice a expliqué aux jeunes Saint Pantaléonnais ce qu'étaient les produits « Bio ».

Tout au long de la pause déjeuner du 14 novembre et pour les deux services, une animatrice a expliqué ce qu'étaient les produits « bios ». L'animation démarre par un questionnement adressé aux enfants sur ce qu'ils savent du bio puis l'animatrice complète leurs connaissances en comparant par exemple, les deux types d'agriculture bio et conventionnelle. Des sets de tables adaptés aux enfants complètent cette information.

Bien entendu, le menu proposé ce 14 novembre était lui aussi, confectionné à base de produits « bios ».

Cette animation s'inscrit dans une démarche déjà ancienne sur les cantines de Saint Pantaléon où de tels produits sont régulièrement proposés aux enfants et ce depuis plusieurs



La démarche pour une alimentation plus saine dans les écoles a été récemment complétée par une convention avec la chambre d'agriculture pour proposer aux enfants des produits fermiers en circuit court notamment des viandes et des fruits.

COMITÉ SYNDICAL DE FIN D'ANNÉE DU SIAV



Samedi 30 novembre, Jean-Jacques Delpech et les élus de la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche ont accueilli à la salle des fêtes le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère pour leur dernier Comité Syndical de l'année. Le Maire a présenté la commune devant une assemblée composée des élus de l'intercommunalité du S.I.A.V. Gabriel Freyssinet, Président du S.I.A.V. a débuté l'ordre du jour par une question d'actualité « l'avenir du SIAV dans la Grande Agglo ».

Trois compétences sur six ont été abordées :

- 1) Les opérations d'investissement pour la mise en valeur et l'usage touristique de la Vézère et de sa vallée pour l'aménagement d'un espace naturel d'eaux vives pour la protection et l'aménagement des îles du Saillant
- 2) La restauration, l'entretien, l'aménagement et la protection des berges de l'ensemble des rivières et ruisseaux pour l'entretien des rivières afin d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau.

Pour rappel, le SIAV intervient selon un programme annuel inclus dans un projet de travaux quinquennal validé par un arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général qui a été renouvelé en 2013.

3) Natura 2000 pour la présentation de la mission confiée et

effectuée par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) durant l'année 2013.

La commune de Saint-Pantaléon-de-Larche adhère au SIAV depuis 1969 et fait partie des 6 premières communes fondatrices du SIAV. Depuis, la collectivité compte 42 communes adhérentes.

La régie est intervenue en 2013 sur la Vézère pour l'évacuation d'arbres déjà recensés et ponctuellement lors des intempéries. Des plantations de saules et d'arbres ont été réalisées entre le pont SNCF et le pont à l'entrée du Bourg.

Le technicien rivière a participé aux réunions de chantier concernant la mise en place de bassins de rétention sur le ruisseau du Rieu Tord et l'aménagement du pont de Lestrade





ne réunion importante s'est tenue le mardi 03 Décembre en présence des élus, du président du secteur d'énergie de Larche, des techniciens travaux et de l'entreprise SDEL chargée de la réalisation, pour le lancement de travaux sans précédent, de modernisation et d'enfouissement du réseau électrique HTA situé sur la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche.

En introduction de la réunion, Laurent Soubrier responsable travaux ERDF en Limousin, précise d'emblée que « ce chantier d'envergure mené par ERDF s'inscrit dans le cadre d'une politique nationale d'amélioration de la qualité de desserte en électricité déclinée à l'échelle du territoire corrézien ».

Cette opération qui concerne 17 kilomètres d'enfouissements, partira du poste source de Beauregard à Brive, montera vers la Roche Basse, la Roche Haute, Gumond, les Chanets, Audeguil, le Crouzet, la Monerie et Belotte.

Christophe Eymard chargé de conduire les travaux au sein d'ERDF, décline alors les détails du projet qui sera rattaché à la concession du réseau de distribution publique ERDF et du

secteur d'énergie de Larche, en expliquant qu'à l'issue du chantier, ERDF sera en mesure de garantir à ses clients une plus grande réactivité dans leurs réalimentations notamment à l'occasion de circonstances climatiques exceptionnelles, comme la tempête de 1999 et plus récemment les orages violents de début août 2013!

Près de 12 km de lignes aériennes sont remplacées par 17 km de réseau électrique souterrain. La pose d'organes de manœuvres télécommandés et de nouveaux postes de transformation permettra en outre de réduire les délais de réalimentation en cas d'incident sur le réseau.

L'impact paysager doit également être noté puisque une partie des lignes aériennes sont bien évidemment déposées.

Les travaux ont débuté en novembre 2013 et sont réalisés par l'entreprise Saunier Duval, pour une mise en service fin 2014.

Rappel: « Zone de rencontre »

Une « zone de rencontre », est une zone particulière de circulation en agglomération. Cette notion a été introduite dans le code de la route en juillet 2008. Elle complète deux autres dispositifs juridiques existants, « l'aire piétonne » et la « zone 30 ». Avec les

« zones de rencontres », on cherche à faire cohabiter de manière apaisée dans un même espace les piétons et les véhicules.

· Au sein de ces zones, les piétons peuvent circuler sur la chaussée sans y stationner, les piétons ont ^{Zone} de rencontre entrée la priorité sur les véhicules, tous les véhicules peuvent y circuler (voiture, vélo, bus...), mais ceux motorisés ne peuvent pas · excéder **une vitesse de 20 km/h.**



CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE : TARIFS COMMUNAUX 2014, AVANT PROJET DU PARC DE LESTRADE ET TRANSFERT DU LOTISSEMENT PICADIS II.

Le Conseil Municipal de Saint-Pantaléon-de-Larche s'est réuni 2 décembre dernier. Les dossiers marquants concernent la présentation de l'avant projet sommaire du Parc de Lestrade (p 15), plan de mise en accessibilité des espaces publiques (p 6), l'adoption des tarifs communaux 2014 en particulier le prix de l'eau dans le contexte de la création de la Grande Agglo et enfin, la mise en route du transfert des équipements publics du lotissement Picadis II.

Tarifs communaux 2014

Le Conseil a décidé de reconduire les tarifs communaux sans augmentation. Cette décision s'applique également au prix de l'eau et de l'assainissement, des compétences qui pourraient rejoindre très prochainement l'Agglo de Brive. En effet, à compter du 1^{er} janvier 2014, l'agglomération devrait exercer pleinement la compétence sur le service public d'assainissement non collectif. Pour ce qui est de la distribution de l'eau et du réseau d'assainissement, la compétence devrait elle aussi passer à l'agglomération ; la commune n'exerçant plus que la surveillance et l'entretien courant des installations. Des conventions de mise à disposition de prestations de service sont en discussion entre la commune et l'agglomération afin de préparer ces bouleversements. Dans ce contexte, la commune n'aura plus en 2014 de budgets eau et assainissement.

Transfert de biens communautaires

Toujours dans le cadre des travaux préparatoires à la constitution de la Grande Agglo, la commune a sollicité auprès de la Communauté de Communes Vézère Causse le transfert d'un terrain proche des services techniques communaux qui permettrait d'agrandir ses installations.

La commune a sollicité également le transfert de l'Espace Vézère Causse. Cette halle couverte située au cœur du Bourg est un élément déterminant pour l'activité culturelle et associative ainsi que pour l'animation communale.

Le transfert de matériels de vidéo et sono installés dans la salle des fêtes a été également demandé.

Vers le transfert du lotissement Picadis II

Les équipements publics du lotissement Picadis II n'ont pas encore été transférés à la commune. Il reste en effet quelques lots à commercialiser et les plantations d'agrément ont été effectuées l'année dernière. Les tranches 3 - 5 et 6 n'ont pas été réceptionnées. La commune ne le fera qu'après l'exécution de travaux touchant les voiries et la reprise de bordures actuellement dégradées. Cette réception effectuée, une enquête publique sera diligentée sur la totalité du lotissement Picadis II. Cette procédure est nécessaire car lors de

la création du lotissement, l'aménageur n'avait pas prévu de convention de transfert avec la commune.

Vie associative

Deux conventions d'occupation de locaux ont été approuvées. L'association Diocésaine pourra occuper pour une durée de 3 ans le grenier de l'ancien presbytère. Dans le même bâtiment, l'association Tap's s'est vu attribuer deux pièces pour confectionner et stocker les costumes nécessaires à leurs spectacles.

Les modalités de collaboration avec l'association de tennis ont été revues, les locations de cours de tennis notamment s'effectueront grâce à une application informatique qui permettra aux usagers n'adhérant pas au club d'utiliser les installations du Parc des Sports.

Un fond de concours a été sollicité auprès de la Communauté de Communes Vézère Causse afin de financer 50 % des nouveaux abris de joueurs et d'arbitres qui vont être installés sur le terrain d'honneur du Parc des Sports.

Le Club d'Athlétisme a organisé en marge du Téléthon une course de 10 km, le 8 décembre. Le Conseil a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 €pour l'assistance médicale. Outre l'aide logistique fournie par les services techniques pour l'organisation de l'épreuve, la commune a participé également à l'organisation du vin d'honneur.

Affaires scolaires

Le conseil a adopté le montant des frais de scolarisation pour les enfants domiciliés à Brive et scolarisés à St-Pantaléon. Ils ont été fixés à 1 067,10 € par élève en maternelle et 415,30 € pour l'élémentaire.

Dans le cadre des opérations de mise en sommeil de la Caisse des Écoles, le Conseil Municipal a repris à son compte et a adopté le règlement intérieur de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire.

Divers

Une décision modificative pour travaux en régie a été adoptée. Les services communaux ont en effet procédé aux travaux de réhabilitation de la voie romaine, un itinéraire piétons situé dans le quartier des Picadis. Cette décision permettra de récupérer la TVA sur cette opération.

RESTRUCTURATION DE L'ASSAINISSEMENT RUE DE LA VEZERE

La rue de la Vézère sera barrée dans le bourg de Saint Pantaléon de Larche en raison de travaux d'assainissement conduits par la commune. Le site profitera ensuite d'investissements de la communauté de communes Vézère Causse.

Les usagers de la route qui fréquentent la rue de la Vézère vont devoir modifier leurs habitudes pendant une quinzaine de jours. En effet, cette route va être barrée car la commune restructure les réseaux d'assainissement de ce secteur.

Le schéma directeur d'assainissement avait identifié ce quartier comme prioritaire car la conduite alimentant le poste de refoulement présentait des dégradations importantes. Ce conduit va donc être entièrement remplacé et son tracé optimisé. Dans le même temps, les branchements des riverains seront aussi refaits. Ce chantier a été confié à l'entreprise Pignot pour un coût de 18 800 € Ces travaux finis, la communauté de communes Vézère Causse qui a acquis les deux terrains encadrant la rue de la Vézère entre le bourg et le pont sur la Vézère, aménagera des parkings pour l'espace Vézère Causse.



Ce programme est original car ces parkings seront végétalisés. L'aspect pelouse sera conservé, ce sont les sols qui seront densifiés pour permettre la circulation automobile.

L'entrée du bourg sera ainsi aménagée en cohérence avec les plantations effectuées en partenariat avec le SIAV sur la berge opposée.

PLUS DE 40 000 € DÉBLOQUÉS POUR DES TRAVAUX URGENTS SUR LES RÉSEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

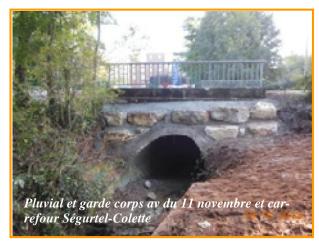


L'enveloppe totale dépasse les 40 000 € Il s'agit de réaliser des améliorations qui vont augmenter la capacité des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement dans des secteurs où des désordres ont été constatés sur les schémas communaux et lors des épisodes pluvieux intenses de cet été.

Un doublement du réseau a notamment été mis en œuvre à l'intersection des rues Colette et Ségurel, au dessus de la Rue Villeneuve.

Les branchements des nouveaux pavillons construits par Polygone vont être préparés et au pied de ce bassin versant, au bas de l'Avenue du 11 Novembre, l'exutoire des eaux pluviales a été substantiellement agrandi afin d'augmenter la capacité d'évacuation des eaux d'orage vers le Rieu Tord.

D'autres travaux ont également été mis en œuvre dans le secteur de la Galive.



COUP DE PINCEAUX À L'ÉCOLE DU BOURG





la salle à manger. Le jaune soleil répond ainsi à un gris ardoise. Dans le même temps, de nouveaux chauffages à accumulation ont été posé par l'entreprise ALLEZ.

LES TRAVAUX DE REVALORISATION DU BOURG SE POURSUIVENT





A près le parking de la Mairie et son espace dédié aux personnes handicapées et aux vélos, cette année, le parvis de la salle des fêtes vient d'être également rénové. De nouvelles bordures et un revêtement en pouzzolane rouge modernisent cet espace qui s'était dégradé au fil du temps.

L'ensemble des jardinières a été repositionné pour faciliter le passage des poussettes et des personnes à mobilité réduite.

LOTISSEMENT DES CHÊNES: RÉCEPTION DE TRAVAUX

es représentants de la commune, de la SAI Le Toit Briviste et de l'entreprise Pignot, ont réceptionné les travaux de réfection du Lotissement des Chênes, Impasse des Mines et Rue des Ecoles.

En effet, la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche et la SAI Le Toit Briviste, se sont accordés pour la rénovation des espaces publics de ce lotissement avant leur transfert dans le domaine public.

La SAI, le Toit Briviste a mandaté l'entreprise Pignot pour reprendre la chaussée, les entrées carrossables aux différents lots et les cheminements piétons, y compris sur la rue des Ecoles. Ces travaux ont du être coordonnés avec les opérations d'enfouissement des réseaux moyennes tensions conduit par ERDF.

Cet investissement de 24 500 ێtait la condition à l'intégration du lotissement dans le domaine public communal.



Les élus et M. Leygonie, Directeur Général de la SAI Le Toit Briviste, se sont félicités de cette réalisation et de la qualité des travaux.

EXTENSION, DU RÉSEAU D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT AV.ENUE VICTOR HUGO

a commune a fait une extension de son réseau d'eau et d'assainissement afin de préparer la construction de 5 pavillons locatifs.

C'est une opération d'aménagement réalisée par la Société Polygone qui proposera des maisons individuelles basse consommation avec, notamment, chauffe eau solaire, jardinets individuels...





Aménagement des cours à l'école du bourg



Plantation espaces verts lotissement Coly

AGENDA 21 : LES ÉLUS PLANCHENT AU MINISTÈRE

a commune de Saint-Pantaléon-de-Larche a demandé la reconnaissance de son Agenda 21 auprès des services de l'Etat.

Dans ce cadre, Dominique Borderolle, 1^{ère} adjointe et Marie Paule Tournadour, adjointe en charge du Développement Durable ont été auditionnées au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie à la Défense le 17 septembre dernier.

Pour cette 8^{ième} session de reconnaissance, les services du Ministère ont reçu une centaine de dossiers. Seuls une quarantaine sont auditionnés à Paris dans les locaux du Ministère. Les élues Saint-Pantaléonnaises ont donc planché pendant 2 heures face à 3 experts. Ils ont relevé la qualité du travail d'analyse et l'état des lieux de l'Agenda 21. Ils ont également noté la présentation agréable du dossier de Saint-Pantaléon-de-Larche.

Sur le fond, Mesdames Borderolle et Tournadour ont mis en évidence l'originalité de la méthode d'élaboration de cet Agenda 21 qui s'est appuyé sur les attentes et les ressources locales.

L'Agenda 21, par exemple, a déjà changé les méthodes de travail de l'équipe municipale qui depuis, a institué des réunions de quartier et des consultations régulières de la population sur des dossiers particuliers.

Cette démocratie participative et le lien social qu'il induit ont été un temps fort de la présentation. Les enjeux de demain ont été posés avec l'intégration dans la grande agglomération, les experts ont interrogé les élues sur le potentiel en matière de développement de la commune et de développement de l'habitat.

Les élues ont voulu mettre en évidence la qualité de vie et une conception du développement fondée sur le qualitatif et non pas sur le quantitatif.

Dominique Borderolle a rappelé que désormais, la production de logements doit s'intégrer dans une logique de mixité sociale et de qualité des espaces publics. C'est la démarche engagée par exemple, autour de la signature de la charte éco-quartier ou



de la genèse du Parc de Lestrade. Ce projet que proposera l'architecte paysagiste fait la part belle à la mise en valeur de la nature, du patrimoine boisé mais aussi aux espaces de rencontres, théâtre de verdure, aires de jeux, autant d'occasions de créer du lien social dans ces quartiers comme l'a relevé Marie-Paule Tournadour.

Dominique Borderolle est revenue sur la prise en compte des transports en commun et des modes doux de déplacements. L'intégration dans l'agglomération de Brive doit permettre des progrès en la matière.

PRÉSENTATION DE MATÉRIELS ÉCOLOGIQUES AUX ESPACES VERTS

ans la continuité de son Agenda 21, le service des espaces verts de la commune est à la recherche de matériel d'entretien de taille et de coupe des végétaux. Une démonstration a été faite le 4 décembre dernier aux services techniques en présence d'élus.

Ces outils, entièrement électriques, fonctionnent à partir de batteries lithium et polymère avec une capacité de plus de 1000 cycles de recharge complète. Ils ne produisent aucun gaz à effet de serre et aucun bruit de moteur.

Les agents du service des espaces verts et les élus ont pu apprécier leur précision et leur maniabilité.

Un programme d'acquisition d'outils plus respectueux de l'environnement doit en effet compléter le diagnostic zéro phyto effectué en partenariat avec l'association FREDON.



S'il est validé par l'agence de l'eau, celle-ci pourra apporter à la commune un concours financier.



a commune de Saint-Pantaléon-de-Larche, en partenariat avec la DREAL Limousin et la DDT de la Corrèze vient d'organiser une journée de réflexion sur le futur éco-quartier qui pourrait voir le jour dans le quartier du Roc.

Une trentaine de personnes, élues, membres du comité de pilotage de l'Agenda 21, techniciens ou aménageurs opérants sur Saint-Pantaléon-de-Larche, ont découvert les 2 hectares, propriété de la commune qui pourraient servir de base à l'aménagement de cet éco-quartier.

Ce site est positionné derrière le Restaurant de la Grange de la Croix du Roc, entre le bourg, le parc des sports et les nouveaux quartiers du Roc et de Lestrade. Il constituera la couture urbaine entre ces différents espaces. Il a donc une fonction et une exemplarité qui a permis à Saint-Pantaléon-de-Larche d'être la première commune corrézienne à signer en 2013 la charte nationale des écoquartiers.

Eric TIBI, représentant de la DREAL Limousin a décrit à l'auditoire les enjeux d'un éco-quartier et les 20 exigences du label national.

Ainsi, un éco-quartier ne se résume pas à un ensemble de bâtiments performants sur le plan énergétique, les exigences vont bien au-delà, l'accès aux services publics ou privés, les déplacements collectifs, piétons, la qualité de vie et le lien social font partie d'un tout. Ces considérations doivent être intégrées dans le projet, dès le départ. Le groupe a ensuite parcouru à pied l'ensemble du site. A l'issue, trois ateliers ont été constitués pour imaginer les premiers contours de cet éco-quartier et les échanges qu'il pourra entretenir avec son environnement.

La synthèse effectuée par les services de l'Etat fait apparaître deux premières tendances. Si la parcelle détenue par la commune est un point d'appui, la réflexion doit s'étendre d'abord à tout le lieu dit de Puy Faure.

L'habitat pavillonnaire accolé est privilégié par les groupes de travail et l'ensemble des groupes ont orientés le bâti à concevoir Sud/Sud Ouest en veillant à ménager des espaces publics de qualité dont certains pourraient être à la fois des lieux de rencontre et des lieux permettant ponctuellement l'écrêtage des eaux de ruissellement. Ces espaces sont situés sur le bas de la parcelle communale côté parc des sports.

Le désenclavement des parcelles supérieures du site de Puy Faure a été évoqué. Différentes pistes sont posées quant à la circulation interne, la mise en place de jardins partagés, de placettes, ou de raccordement de réseau de transport en commun et de collecte des ordures ménagères.

Ces premières réflexions traduisent le potentiel de ce site et serviront de base à l'élaboration du projet. Un nom de baptême à même fusé, l'écoquartier de la Vézère!

RAPPEL HORAIRE DECHETTERIE

LUNDI: 9 H-12 H; 14 H 18 H

Mardi: 9 H—12 H MERCREDI: 9 H—12 H; 14 H 18 H JEUDI: 9 H—12 H; 14 H 18 H

VENDREDI: 9 H—12 H; 14 H 18 H SAMEDI: 9 H—12 H; 14 H 18 H

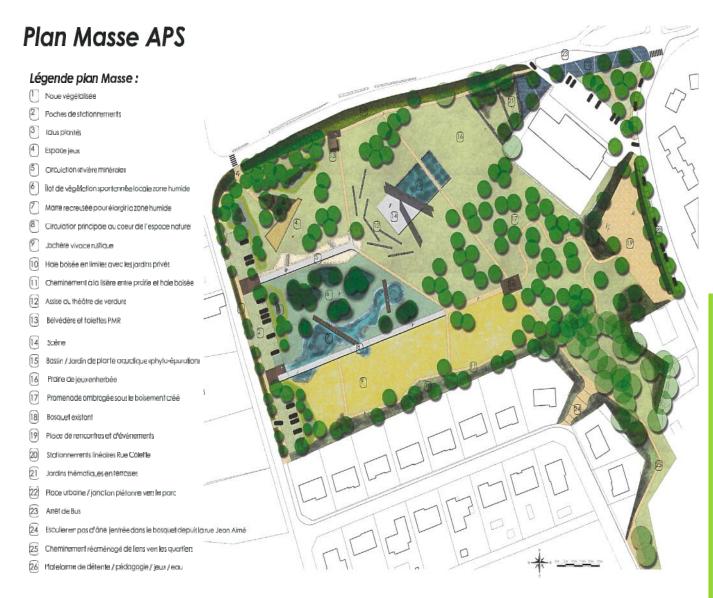
AVANT PROJET PARC DE LESTRADE

L'architecte paysagiste NL Paysages vient de remettre son avant projet sommaire pour l'aménagement du parc paysager de Lestrade.

Ce document intervient après la présentation notamment en réunion de quartier de la première esquisse puis d'un ensemble d'études techniques sur l'hydraulique de ce terrain. L'esquisse a donc été retravaillée pour aboutir au projet présenté au Conseil Municipal. Celui-ci vise à créer un vaste espace paysager sur le thème de l'eau et de la valorisation de la faune et de la flore locale. La partie supérieure du site côté rue Victor Hugo comportera un large espace de découverte des milieux aquatiques autour de la marre déjà présente. Une grande aire de jeux pour les enfants et de rencontres des parents le complétera. Le parc sera bordé de haies paysagères qui protégeront également l'intimité des maisons du lotissement Villeneuve. Une grande prairie naturelle rejoindra le site du Bosquet qui

sera agrandi jusqu'au niveau de la Maison de l'Enfance. Des cheminements piétons conduiront à un théâtre de verdures adossé à un bassin. Un belvédère pourrait compléter les équipements ainsi qu'une place publique réalisée au niveau de la Maison de l'Enfance permettant un arrêt de bus.

Ce projet est chiffré à 1 million d'euros dans sa totalité. Il sera réalisé en différentes tranches. Cet APS va permettre à la commission du Développement Durable d'affiner les contours du projet et de rechercher des financeurs. Cet aménagement de 3,5 hectares est unique en Limousin. L'architecte paysager, M. Limousin a déjà travaillé avec le lycée horticole d'Objat pour ce qui est de la conception, cette collaboration pourrait se poursuivre lors de la réalisation.



ESSAI SIRENE

ne sirène l'alerte a été installée sur les toitures de l'école du Bourg de Saint-Pantaléon-de-Larche. Ces travaux se sont déroulés le 27 novembre dernier avec, à l'issue, des essais qui ne correspondront donc pas à un déclenchement d'alerte mais à la vérification de la conformité et au bon fonctionnement de l'installation. Ce dossier s'inscrit dans la restructuration engagée par l'Etat des systèmes d'alerte.

L'entreprise Eiffage a en effet, été désignée pour remplacer ou installer des nouvelles sirènes dans les zones à risque. Dans le même temps, les communes doivent se doter d'outils de gestion de crise.

A Saint-Pantaléon-de-Larche, la commune a adopté un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et a distribué aux





populations, le DICRIM, un document d'information sur les conduites à tenir en cas de crise.

La sirène d'alerte prévient les populations afin qu'elles se mettent à l'abri. Les habitants peuvent ensuite écouter la radio ou des messages d'alerte diffusés localement par hautparleurs. Le signal notamment d'alerte diffusé par ces sirènes correspond à 3 séquences d'une minute et 41 secondes séparé par un silence, le son est modulé.

Tous les mercredis de chaque mois à midi, les services de la Préfecture déclencheront un essai d'une minute et 41 secondes.

Un signal type corne brume annonce un risque de rupture de barrage et un signal de 30 secondes la fin de l'alerte.



LE SIGNAL DE LA SIRÈNE.







Vous pouvez ecouter le son des sirènes sur le site internet du ministère :

WWW.INTERIEUR.GOUV.FR

rubrique
« A L'INTERIEUR »



« DÉFENSE ET SÉCURITÉ CIVILES »

cliquez sur : « GESTION DES RISQUES »



« LES SYSTÈMES D'ALERTE »







Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles Sous-Direction de la Gestion des Risques Bureau de l'Alerte, de la Planification et de la Préparation aux Orises

A QUOI SERVENT LES SIRÈNES

- A vous avertir que vous êtes exposés à un danger immédiat: nuage toxique, accident nucléaire, tempête, inondation, attaque aérienne etc...
- A permettre à chacun de prendre immédiatement les mesures de protection. L'alerte est ensuite confirmée par la radio ou la télévision.

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE:



IL EST IDENTIQUE PARTOUT EN FRANCE

Début de l'alerte :

Trois séquences d'une minute et 41 secondes séparées par un silence. Le son est modulé, montant et descendant.







Attention, ne le confondez pas :

- avec le signal d'essai des sirènes du 1^{er} mercredi de chaque mois à midi (une minute 41 seulement),
- avec les signaux, plus brefs, définis pour les risques quotidiens: accidents, incendies (appel des pompiers),
- avec le signal « corne de brume » annonçant un risque imminent de rupture de barrage hydraulique

Fin de l'alerte :

Il n'y a plus de danger : la sirène émet un signal continu d'une durée de 30 secondes

30 secondes

AU SIGNAL QUE FAUT-IL FAIRE ?



Au cas général :

- * Rejoignez sans délai un local clos,
- Arrêtez climatisation, chauffage et ventilation,
- Portez vous à l'écoute de la radio ou regardez la télévision: Radio France (France Bleu, France Info...), France 3, RFO, radios ou télévisions locales.

Dans quelques cas spécifiques (rupture de barrage, raz de marée, inondation brutale...), rejoignez un lieu sûr, c'est-à-dire non exposé au phénomène (par exemple un lieu en hauteur en cas d'inondation).

N'oubliez pas de disposer d'objets de première nécessité :

- -une radio et une lampe de poche avec piles,
- -de l'eau potable si pas d'accès à un point d'eau,
- -des gobelets,
- -des couvertures,
- -des rubans adhésifs et ciseaux pour obturer toutes les ouvertures,
- -des chiffons pour obturer les aérations,

- -une trousse de premier soins e médicaments indispensables,
- -un seau et des sacs en plastique si pas d'accès aux sanitaires,
- -vos papiers d'identité (livret de famille, carte d'identité..).

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- Rester dans un véhicule,
- le, life le (le
- Aller chercher ses enfants à l'école (les enseignants se chargent de leur sécurité),
- Téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours),



- F Rester près des vitres,
- Ouvrir les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors,
- Allumer une quelconque flamme dans certaines situations (risques d'explosion),
- Quitter l'abri sans consigne des autorités.

RAPPELEZ VOUS :

LA RADIO OU LA TÉLÉVISION EST VOTRE MOYEN D'INFORMATION POUR CONNAITRE LA SITUATION ET LES CONSIGNES DE SECURITE A SUIVRE.

Soyez patient : ne sortez pas, même si l'information vous semble longue à venir.

VISITE AU PAYS DE GALLES POUR LES ENSEIGNANTS DE L' ÉCOLE DU BOURG

u 7 au 11 octobre 2013, trois enseignants de l'école du bourg Madame Marchal, Madame Constanty et Monsieur Helstroffer se sont rendus à Aberaeron dans la région du Ceredigion pour rencontrer leurs partenaires Coménius (projet européen).

A cette occasion, ils ont pu visiter une école primaire dans la ville de llanarth et un collège à Aberaeron. Que d'échanges instructifs et de comparaisons intéressantes entre nos deux systèmes éducatifs! Leur rythme scolaire a particulièrement parlé à nos enseignants du fait des nouveaux changements en France. Les autres partenaires du projet danois, suédois étaient également présents. Ce projet « welcome to my life in Europe» a commencé en 2012 à l'école du bourg de Saint Pantaléon de Larche et sera cette année orienté sur l'environnement : que peut-on faire pour notre environnement? Sujet très important et très porteur pour comparer les



différentes visions de nos petits citoyens européens. De passionnantes activités s'annoncent pour nos jeunes élèves...

Que d'expériences à partager!

LES ÉLÈVES DU BOURG ONT PARTICIPÉ MASSIVEMENT AU CROSS DÉPARTEMENTAL

as moins de 31 coureurs de notre école étaient sélectionnés pour ce cross. Un très bon cru! Les élèves ont ainsi pu vivre une expérience inoubliable avec prés de 1 500 autres élèves venus de tout le département.

Une concurrence féroce et un niveau très élevé ont rythmé cette journée.

Nos filles de CM2 se sont bien comportées puisqu'elles finissent à la quatrième place par équipe. Une belle performance!

De bonnes places en individuel pour Amandine Huriez qui termine 11 éme et Anaîs Chastanet qui termine 4 ème et la Huitième place pour Rémi Blanchard.



Une belle après-midi et un grand merci aux enseignantes et aux parents.

TÉLÉTHON





Téléthon: Lâcher de ballons à l'école du bourg

RANDONNÉE À MANSAC

e 8 octobre 2013, les élèves des classes de CE2 et CM1 se sont rendus à Mansac afin de participer à une randonnée organisée par l'USEP et les associations de randonnée. Après avoir déjeuné près de l'église, les enfants sont partis pour 6 kilomètres de chemins à travers la campagne. Ils ont fait une halte pour découvrir le





rucher et la vie des abeilles. Tous ont bien marché et sont rentrés bien fatigués de leur après-midi.

CROSS DÉPARTEMENTAL

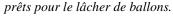
e 11 décembre 2013, 28 élèves de C.E.2, C.M.1 et C.M.2 de notre école se sont rendus au Parc de la Guierle et Place du 14 juillet, à Brive-la-Gaillarde, pour participer au cross départemental organisé par l'U.S.E.P.. Cette course clôturait les séances d'endurance pratiquées en classe ces dernières semaines.

Par un temps froid mais ensoleillé, tous les élèves ont fait de leur mieux et réalisé de très belles courses. Félicitations à tous les participants, notamment aux garçons du C.M.2, qui ont terminé premiers par équipe au niveau départemental.



LE TÉLÉTHON À L'ÉCOLE FRANÇOIS DELBARY







omme chaque année, notre école a participé au Téléthon. Toutes les classes ont réalisé, pour cet événement, une production en arts visuels ou en poésie.

Les productions ont d'abord été exposées devant notre école, vendredi après-midi 6 décembre où, pour la plus grande joie des élèves, un lâcher de ballons a eu lieu en présence des parents.

Les travaux des élèves ont ensuite été exposés à la Salle des Fêtes de Saint-Pantaléon-de-Larche, pendant le week-end du Téléthon.

LES NOUVEAUX MODES DE SCRUTINS : ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES - MARS 2014

Depuis plusieurs années, l'intercommunalité s'est généralisée. En 2008, les 2583 communautés ne rassemblaient que 22 636 communes et moins de 56 millions d'habitants. En 2013, ce sont 36 049 communes et plus de 60 millions de Français, qui font partie des 2 456 communautés de communes, communautés d'agglomération, syndicats d'agglomération nouvelle, communautés urbaines et métropole. En 2014, toutes les communes (hors petite couronne de l'Île-de-France) feront partie d'une communauté.

Les communautés gèrent un nombre croissant de services publics locaux et sont à l'origine d'importants projets pour leur territoire, tant dans le domaine des transports, de l'aménagement du territoire, que du développement économique ou encore des services à la personne.

En mars 2014 auront lieu les prochaines élections municipales. Jusqu'à présent, les conseillers communautaires étaient élus par et parmi les conseillers municipaux.

Pour la première fois, les citoyens des communes de plus de 1 000 habitants voteront au suffrage universel direct pour leurs conseillers communautaires en même temps que pour leurs conseillers municipaux, accompagné de la règle de la parité sur chaque liste.

Ce nouveau mode de scrutin a été fixé par la loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires. Ce texte porte notamment sur la désignation des conseillers municipaux et communautaires. Il définit les modes de scrutin que les modalités de constitution des listes candidates.

Texte disponible en ligne sur : http://www.legifrance.gouv.fr

Si ma commune a plus de 1000 habitants :

Le nouveau bulletin de vote comportera deux listes. La liste d'une équipe candidate aux élections municipales et la liste des candidats de cette équipe municipale à l'élection communautaire.

L'élection directe des conseillers communautaires concernera les communes de plus de 1000 habitants, où les électeurs votent pour la liste d'une équipe candidate. Cette équipe ne peut être candidate aux seules élections municipales. Chaque équipe candidate doit proposer un bulletin de vote unique, sur lequel figurent deux listes de noms, l'une pour les candidats au conseil municipal, l'autre pour les candidats au conseil communautaire. Les candidats au conseil communautaire sont obligatoirement aussi des candidats au conseil municipal : les conseillers communautaires seront donc obligatoirement des élus du conseil municipal. Ce système de bulletin à double liste souligne le lien qui unit conseils municipaux et conseil communautaire. L'électeur devra choisir un seul bulletin de vote et votera en même temps pour une équipe municipale et communautaire.

Déroulement du scrutin : les électeurs choisiront 1 bulletin et 1 seul auquel ils ne pourront apporter aucune modification sous peine de nullité : pas de panachage, pas de rature, pas d'écriture.

Le vote, et après?

Quel que soit le nombre d'habitants : l'installation du conseil communautaire

Les élections seront suivies dans un délai de quatre semaines au maximum, de l'installation du conseil communautaire, composé de conseillers élus soient directement par les électeurs, soit indirectement par les conseillers municipaux, en fonction de la taille de leur commune d'origine. C'est alors que seront désignés les membres de l'exécutif communautaire, le président et les vice-présidents. Le nombre de vice-présidents ne peut excéder 30% du nombre de conseillers communautaires, et ne peut être supérieur à quinze.

Le nouveau scrutin, pourquoi?

Alors que les communautés ont de plus en plus de compétences et interviennent de plus en plus dans la vie quotidienne des citoyens, il était essentiel que ceux-ci puissent élire directement leurs élus communautaires. Ce système d'élection directe renforce la légitimité des conseillers communautaires et rendra certainement plus visible l'action des élus pour la communauté. Il permet de rapprocher les élus intercommunaux des habitants et de mieux faire connaître l'intercommunalité.

Alors qu'une réforme précédente, votée en décembre 2012 allait dans le sens d'une meilleure représentation des communes, l'élection directe au scrutin de liste rend possible une plus grande diversité politique dans la représentation des élus communautaire (en fonction du nombre de sièges attribués à chaque commune et des résultats des listes d'opposition aux élections), ce qui n'était pas toujours le cas. Par ailleurs, le nouveau mode d'élection vise à étendre la parité homme/femme au sein des conseils, celle-ci étant obligatoire dans la composition des listes.

L'élection des délégués communautaires au suffrage universel direct et au scrutin de liste correspond donc à une réelle avancée sur le plan démocratique.

BULLETIN DE VOTE

<u>Liste</u>	des	candidats	au	mandat	de	conseiller	Municip	<u>al</u>
			I	Monsieur	1			

Madame 2 Monsieur 3 Madame 4 Monsieur 5 Madame 6 Monsieur 7 Madame 8

Madame 8 Monsieur 9 Madame 10

Monsieur 11 Madame 12

Monsieur 13

Liste des candidats au mandat de conseiller Communautaire

Monsieur 1 Madame 2 Monsieur 3



epuis son trentième anniversaire, l'Association des Amis de la Bibliothèque en collaboration avec la Bibliothèque Municipale

 a accueilli une exposition "Du rideau de fer au ruban vert" du 23 septembre au 4 octobre 2013, complétée par la conférence de Jean-Claude Jarrige portant sur la guerre froide et la réunification allemande.



- a participé à bibliothèque en fête en présentant du 14 octobre au 16 novembre dans les locaux de la bibliothèque municipale "l'art vache", 15 aquarelles de Michel Cendra-Terrassa.
- a convié le public à une soirée-conte : "Zidor et compa-



gnie" animée par Daniel Chavaroche le 15 novembre, pour partager la vie quotidienne de la campagne à travers les aventures de Marcellin, le tailleur ambulant du début du 20 ème siècle et celles de son petit-fils Zidor, paysan-maquisard épris de liberté, le temps de la 2ème guerre mondiale.

vous invite à prendre la plume pour participer au concours de poésie ouvert à tous qu'elle organise jusqu'au 1er mars 2014 sur le thème du Printemps des poètes "Au coeur des Arts".

Le règlement est disponible sur le site de la mairie de St Pantaléon de Larche.

Rappels: Bibliothèque Municipale, rue du 19 mars 1962. Téléphone: 05-55-88-12-70. Mail: biblio-stpanlarche@wanadoo.fr

Le prêt au public de livres, C. D., ... est toujours gratuit après inscription.

Des nouveautés sont arrivées, venez les découvrir aux heures d'ouverture de la bibliothèque municipale :

Lundi-Jeudi : 16 h-18h Mardi-Vendredi : 16h-19h Mercredi : 15h-18h Samedi : 10h-12h

La permanente et les bénévoles vous attendent.



vasion Artistique vient de tenir sa nouvelle exposition du 8 au 17 novembre à Saint Pantaléon. Deux artistes reconnus étaient invités, Claude Gay, peintre et Daniel Arnoul sculpteur. Ce dernier sculpte des œuvres abstraites dans des pièces de bois de diverses essences. Ses œuvres sont découpées et lissées pendant des heures mais les résultats sont impressionnants, tant au point de vue de l'esthétique que de la finition. Claude Gay quant à lui fait des peintures modernes, abstratisantes, que tout le monde reconnait et admire. Mais Claude assiste aussi les élèves d'Evasion Artistique qui veulent peindre en suivant la même technique que la sienne.

Le vernissage de l'exposition regroupant plus d'une centaine d'invités, a eu lieu avec la présence de Monsieur le Maire, qui a noté la bonne qualité des œuvres présentées par l'ensemble des artistes, dans toutes les disciplines. Alain Guillemet a remercié Liliane Coinçon pour les 12 années passées à s'occuper de l'association, en tant que vice présidente, et présidente, avec une gentillesse reconnue. Sa disponibilité et sa

présence sont appréciées de tous. Nous sommes, bien sûr, très heureux qu'elle continue à animer les ateliers dont elle s'occupe. Le vernissage s'est terminé autour d'un buffet dans une ambiance chaleureuse.

Evasion Artistique garde les mêmes activités, peinture sur porcelaine, huile, aquarelle, dessin, pastel avec plusieurs bénévoles qui animent les divers ateliers, y compris l'encadrement.



CHANTONS ENSEMBLE

a chorale « Chantons Ensemble! » et Christelle Peyrodes a proposé, à la salle des fêtes de St Pantaléon de Larche la dernière de leur spectacle « La librairie de M. Jean ».

Donné dernièrement à l'Espace des 3 Provinces à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de la création de l'Harmonie Ste Cécile de Brive, ce conte musical de Julien Joubert a été repris avec 12 musiciens de l'Harmonie accompagnés de Laurent Bourreau au piano ainsi que de deux comédiens récitants.



Vous aimez chanter, rejoignez « Chantons Ensemble! » dès cette date de 9h30 à 16h. Renseignements: 06 98 27 28 74



e comité des fêtes de Saint Pantaléon de Larche a pris plaisir à organiser ces manifestations, afin d'apporter un peu de gaieté par ces temps difficiles.

Je tiens à remercier toute mon équipe de bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année, toujours dans la joie et la bonne humeur, afin d'animer au mieux notre commune. Je remercie également tous nos sponsors qui depuis de nombreuses années répondent toujours présent pour l'élaboration du set de table de la fête de la bière, ainsi que pour le programme de la fête votive. Merci à tous nos généreux donateurs, car sans vous nous ne pourrions pas organiser de tombola, ni récompenser de notre mieux les coureurs de la course pédestre organisée en juillet.

Toute mon équipe et moi même, nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année, et rendez vous en 2014, avec le bal des amoureux en février 2014.

N'hésitez pas à me contacter au 06.18.73.30.50 pour tous renseignements ou si vous souhaitez intégrer notre équipe de bénévole.

Paula LACHAUD - Présidente du Comité des fêtes



Repas dansant de la St-Valentin février 2013



Fête de la bière Mars 2013



1er mai : fête de l'ail



Feu de la Saint-Jean



Fête votive





'Ecole de Musique Intercommunale du Canton de Larche (EMICL) qui regroupe les huit communes de ce canton, continue de s'installer dans le paysage culturel du canton. Il est à noter une importante fréquentation de notre stand au « Forum des associations » début septembre.

Quelques nouveautés encore cette année dans le but de répondre encore mieux aux besoins de notre population. En effet, outre les instruments déjà enseignés (accordéon, batterie, clarinette, voix, guitare, piano, flûte, saxo, violon), les élèves ont la possibilité d'accéder à la pratique de la trompette. Sur le plan des pratiques collectives, à la chorale s'est ajoutée la possibilité d'une pratique « orchestre ». Autre innovation, la formation musicale (solfège) est cette année apportée par le professeur de l'instrument. Cela devrait permettre une approche beaucoup plus en rapport avec les attentes des élèves et les exigences de chaque instrument.

Il semble que le développement de l'EMICL s'oriente dans la bonne direction puisque nous avons noté cette année une progression de 15% des inscriptions (92 élèves inscrits)

Au cours de cette cinquième année de fonctionnement l'école continuera de s'ouvrir sur l'extérieur au travers des temps forts que sont le « Café-concert » des professeurs (dimanche 24 novembre à 16h à St Pantaléon) et les auditions des élèves pour lesquelles le public ne cesse de croitre.

EMICL: Ancien Presbytère - 19600 Saint Pantaléon de Larche emicl19600@hotmail.fr http://emicl19600.wix.com/emicl#!ecole/mainPage Président: Claude Delattre - Le Colombier - 19600 Lissac/Couze - 06 74 38 15 08—06 98 27 28 74

 $cla\underline{ude.delattre@wanadoo.fr}$

ST PANT ART COM

'Assemblée Générale de l'association St Pant Art'Com a eu lieu le dimanche 17 novembre dernier à la Grange de la Croix du Roc. Le bilan moral et financier pour 2013 a été validé par les membres présents.

L'association a organisé, cette année encore, son vide grenier en avril dernier qui a remporté un franc succès comme tous les ans. Elle a également participé financièrement à la mise en place de la signalétique des commerces et des entreprises de la commune pour un montant de 1759 €(pour un coût global de 23.000 €). Aux vues des retours positifs d'une telle opération, il a été décidé de reconduire cette action en 2014 pour les entreprises nouvellement installées.

L'association remercie la municipalité qui lui a versé une subvention de 260 €pour son fonctionnement en 2013.

Pour ce qui est des projets à venir, notre traditionnel vide grenier aura lieu le 13 avril prochain (date à noter dans vos agendas). A cet effet, des formulaires d'inscriptions seront à votre disposition au Vival de St Pantaléon ainsi qu'à la boulangerie à partir de la 2^{ème} quinzaine de février.

Pour une meilleure organisation de cette manifestation ou pour tous renseignements, vous pourrez contacter Mme Annette Filipe au 05.55.85.35.80. Nous vous rappelons toutefois qu'aucune inscription ne sera faite par téléphone, ce ne sera que de l'information.



L'association a également en projet une nouvelle animation mais cela reste tout à fait nouveau et ne verra peut-être le jour qu'en 2015. Nous vous en reparlerons ultérieurement.

Nous terminerons simplement cet article en vous rappelant que notre association, sans adhérent, ne peut exister et que nous sommes encore trop peu nombreux pour une commune comme St Pantaléon de Larche. Aussi, n'hésitez pas à vous rapprocher du bureau pour toute information ou nouvelle adhésion. Vous serez les bienvenus !!!

Le bureau St Pant Art'Com

ASSP BASKET

ouvelle saison, nouveau bureau où les jeunes s'investissent pleinement, nouvelle situation (pas de gymnase pour l'heure à St-Pantaléon, mais les choses évoluent rapidement). Un peu moins de licenciés qu'en 2012-2013 (115 contre 129), mais quelques parents de plus qui sont volontaires pour les « tables », telles sont les bases qui devraient conduire à un bilan très positif en fin de saison, en témoignent les excellents résultats de pratiquement toutes les équipes. Il semblerait donc que l'ASSt-Pantaléon Basket ait trouvé la bonne « carburation » Continuer et progresser dans cette voie, tel est le leitmotiv du bureau pour le déroulement prochain de 2013-2014, d'autant qu'on parle de la disponibilité du nouveau gymnase vers fin février 2014.



En attendant, le bureau de l'ASSP Basket souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année , et une très bonne année 2014!!

VTT: BRAVO ROSALIE



dans son club une jeune championne dans son école VTT. A 12 ans, Rosalie Biedermann a remporté le concours national d'éducation routière.

Le concours d'éducation routière à vélo est une manifestation qui se compose d'une série de quatre épreuves. Deux pour la pratique où le jeune doit effectuer des parcours de maniabilité en respectant le code de la route, et deux sur la théorie avec un questionnaire sur la signalisation routière et un autre avec des mises en situation par la vidéo.

"Après une semaine en Alsace avec 700 autres jeunes de la fédération française de cyclotourisme venant des clubs de toute la France et sa réussite aux épreuves qualificatives du Concours National d'Education Routière, Rosalie s'est envolée pour la ville de Bar au Monténégro du 20 au 23 septembre 2013.

Sélectionnée avec trois autres jeunes de sa catégorie, elle a brillamment représenté la France en décrochant une 9ème place par équipe dans ce concours face à 22 autres nations présentes.

La victoire est revenue à la Serbie, suivie de la Russie et de

la Lituanie. Dans les pays de l'Est cette sensibilisation à l'éducation routière à vélo est inculquée dès le plus jeune âge dans les écoles. Le séjour fut court mais Rosalie a pris le temps d'une baignade dans l'Adriatique. Elle est revenue avec des souvenirs plein la tête et riche d'une nouvelle expérience."

ROC D'AZUR 2013

Ils y étaient! Une joyeuse équipe de 13 de nos membres a courageusement participé aux épreuves de cette manifestation mythique qu'est le Roc d'Azur. Et même si nos athlètes ne figurent pas dans les meilleurs au classement général, le principal était de franchir la ligne d'arrivée pour pouvoir porter fièrement le teeshirt bleu remis à tous les participants ayant terminé l'épreuve.



Pour tous renseignements sur l'école VTT, vous pouvez prendre contact avec son président Pierre-Jean MA-NET : au 06 83 77 32 48 ou merre-jean@manet.chene.fr



En quoi consiste le « ring »?

Le ring est une activité sportive qui combine exercices d'obéissance, de saut et de défense. Cette discipline requiert donc une grande rigueur de la part du conducteur (le maître) et demande d'être exercée par des chiens bien équilibrés et très obéissants.

Quel type d'exercice comporte le ring?

Les exercices sont divisés en 3 catégories :

- Les exercices de plat (ou d'assouplissement) :
- Les exercices de saut
- Les exercices de mordant

Comment faire participer son chien aux épreuves du ring ? En France, pour pouvoir participer aux épreuves dans n'importe quelle discipline, le chien doit avoir obtenu son certificat de sociabilité et d'aptitude à l'utilisation : le **CSAU**. Il existe 4 échelons dans la discipline du ring : le brevet, le ring 1, le ring 2 et le ring 3.

Pour passer chacun des différents échelons du ring, l'animal et son maître (appelé « conducteur ») passent devant un jury (qui les note) et exécutent une série d'exercices mentionnés sur la liste ci-dessus (le nombre d'exercices et leur difficulté varient selon les échelons).

Pour tous renseignements: 05 55 84 20 50 - 06 14 64 46 76 — monteil.christiane@sfr.fr

D'EXCELLENTS RESULTATS EN AGILITY

a famille Lachaud, habitants de la commune de Saint-Pantaléon brille encore cette année en Agility au Sélectif régional du Grand prix de France et championnat régional qui a eu lieu à Chaptelat.



Samantha avec son chien Bouly en catégorie B a terminé 8° au Sélectif du championnat régional 2ème degré, 8ème à la coupe régionale, 6ème au sélectif du grand prix de France,

10^{éme} au sélectif par équipes de 4 chiens et maitres en Auvergne.

Pour la deuxième année, Samantha a porté les couleurs de La France lors de la finale "Européenne Open Junior" en Suisse, 31^{éme} en individuel et 25^{éme} en équipe.

Son père Laurent avec Benji est de nouveau "Champion régional", en catégorie B. Il s'est classé1^{er} au Sélectif du championnat régional 3^{ème} degré, 1^{er} à la coupe régionale. 1^{er} au sélectif du grand prix de France qualifié pour la finale. En 2012 pour la finale par équipe, son équipe "Les Skark-

s'attak" termine sur la plus haute marche du podium, ils ont remis leur titre en jeu en août 2013 et l'ont gagné pour la deuxième année consécutive, c'est rare qu'une équipe gagne deux fois le titre.

Laurent Lachaud avec Eloîka en catégorie A a terminé $10^{\text{éme}}$ au sélectif par équipe.

Après une année de concours et d'entraînements, le résultat est payant car père et fille ont obtenu leur place dans les finales nationales, et pour Samantha sa place pour l'européenne.



Bien plus qu'une passion, c'est leur complicité avec leur chien qui en font des équipes gagnantes.



Le club de football de Saint Pantaléon se retrouve une nouvelle fois parmi les clubs de la ligue régionale Limousin Poitou Charentes possédant le plus grand nombre de licenciés. Au 1^{er} novembre, il occupait la 1^{ère} place avec 390 licenciés. Cette forte attractivité traduit une reconnaissance du travail accompli par les équipes dirigeante et éducatrice qui poursuivent leurs efforts de restructuration pour assurer la pérennité de la structure. La force du club réside en partie dans le nombre important de joueurs (plus de 200 jeunes, plus de 100 séniors) qui le compose mais également dans la qualité de ses infrastructures et de son encadrement qui est composé de plus de 25 éducateurs fédéraux dont plusieurs Brevets d'Etats (BE) et un Diplôme d'Entraineur de Football (DEF).

Il est important de citer le parcours remarquable de l'équipe A qui promue en Division Honneur Régionale joue depuis le début de la saison les premiers rôles et occupait même la première place après 7 journées avec trois points d'avance sur Limoges. Les victoires entre autres sur Montmorillon, Châtellerault, La Souterraine, toutes des équipes évoluant depuis de nombreuses saisons à ce niveau ont démontré que le petit était capable de manger des bien plus gros que lui.

Les performances des plus grands constituent l'exemple à suivre pour les plus jeunes. Les stages des vacances de Toussaint ont rencontré un franc succès auprès de l'ensemble de nos jeunes pousses. Au total plus de 100 jeunes ont participé à ces journées où travail mais aussi convivialité et bonne humeur se côtoient pour le bonheur et la joie de tous.

Les membres du bureau tiennent à remercier l'ensemble des partenaires et amis bienveillants qui a grandement contribué au succès du loto du 16 novembre en faisant don d'une quantité importante de lots au club.



CLUB DE GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN



PANTA'GYM

PANTA'GYM, dont les cours ont lieu de début septembre jusqu'à fin juin (avec seulement une coupure pour les fêtes de fin d'année), reprend ses activités dès le jeudi 2 Janvier.

Pour l'année 2013-2014, les horaires, les salles et les cours proposés sont les sui-

Le mardi à la Salle des Fêtes Gym'Tonic de 19h30 à 20h30 Toni-Stretch / Relaxation de 20h30 à 21h15

Le jeudi à la Salle Omnisports

Body Sculpt
Dance Step

de 20h15 à 21h00
de 21h00 à 22h30

EAU

vants:

Lydie Fernandes, tél : 06.73.37.35.69

MODIFIE

Annabelle Boudy tél: 05.55.87.31.13

Patricia Ravidat tél: 05.53.50.46.77



a saison 2013 d'athlétisme s'est terminée à l'automne avec la participation pour nos athlètes à des compétitions de niveau national. En effet, Lisa Capelle et Marlène Filitoga avaient décroché leur ticket pour concourir avec l'équipe de Corrèze Athlé, lors de la coupe de France d'Athlétisme à Saint Etienne le 12 octobre. Les filles terminent à la 7ème place dans un concours très relevé où elles ont côtoyé la vice-championne du monde de disque, Mélina Robert-Michon. Le weekend des 25 et 26 octobre, à DREUX (28), nos minimes et cadets ont participé, sous le maillot de Corrèze Athlé, aux championnats de France par équipe. Les cadets finissent à la 4ème place.

Pour la partie courses sur route, le grand défi de cette rentrée était l'organisation du « 10 de St Pan ». En effet, le club avait à cœur d'organiser une course sur route. Cette première édition fut une réelle réussite avec 255 coureurs au départ d'un parcours très roulant.

Dans la même foulée à une centaine de mètres de l'arrivée,

les deux leaders David Moreau de l'ASP et Paulo Marques du CAB ont franchi la ligne main dans la main. Un très beau geste, pour une course qui participait au Téléthon et servait de support au Challenge Patrick Gauthier remportait par le Club de Saint-Pantaléon.

La remise des récompenses s'est tenue à l'Espace Vézère-Causse



David Moreau de l'ASP et Paulo Marques du CAB ont franchi la ligne main dans la main.

TÉLÉTHON



Saint-Pantaléon de Larche a connu trois journées très actives avec un programme varié au profit du Téléthon.

Beaucoup de bénévoles se sont mobilisés : des particuliers, des associations, des entreprises, que ce soit en participant aux activités, en faisant un don ou en donnant un peu de leur temps.

UN GRAND MERCI A TOUS

Toutes les photos n'ont pu êtres insérées, tant les manifestations étaient diversifiées.



Les chiffres :

Grâce à une forte mobilisation des associations et de nombreux bénévoles le téléthon Vézère Causse 2013 est une grande réussite.

Les recettes des différentes manifestations, les dons récoltés dans les urnes ainsi que les promesses institutionnelles des communes de Larche, Lissac et Saint Pantaléon de Larche permettront de verser à l'AFM Téléthon la somme de 9 785,26€ soit un peu plus de 2 000€ que l'an passé.

Si au niveau national, le montant des dons est légèrement en baisse, ce bon résultat est du principalement à la multiplication des manifestations proposées sur la commune..



Jean-Jacques Delpech remet un chèque de 500 €, subvention votée lors du dernier conseil municipal au profit du Téléthon









Participation des écoles du bourg et de Bernou







Saint-Pantaléon Flash Info Page 30

VIE ASSOCIATIVE

QUELQUES IMAGES DU TELETHON































Jeux anciens

« les 10 de St-Pant »

PROJET D'UNE CENTRALE HYDRO-ELECTRIQUE SUR LA VEZERE

La Société Energie Hydraulique de Larche va créer une centrale hydroélectrique sur la Vézère, dans les anciens bâtiments de l'entreprise Arnodin. Celle-ci exploitait déjà une activité hydroélectrique en complément de la construction d'ouvrages d'arts.

Une rencontrer a eu lieu le 10 octobre dernier entre les différents partenaires pour finaliser le projet qui consiste à aménager une nouvelle centrale hydroélectrique sur les deux communes de Larche et de Saint-Pantaléon-de-Larche au niveau du barrage situé entre ces deux communes.

Il est prévu d'installer les turbines en rive droite du barrage sur Saint Pantaléon-de-Larche. Le local technique contenant tous les appareils mécaniques et électriques sera situé dans le bâtiment existant en rive droite.

Les deux turbines auront une puissance maximum de 480 KW pour 40 m³/seconde de débit. Elles produiront donc trois millions de KWh annuels, soit la possibilité d'alimenter en électricité 800 foyers.

Cela permettra d'économiser par an :

- 690 T d'équivalent pétrole ou 1000 T de charbon
- 3000 T de gaz carbonique rejeté dans l'atmosphère
- 16 T d'oxyde de soufre
- 6200 Kg d'oxyde d'azote
- 500 Kg de poussière fine

Ce projet s'inscrit parfaitement dans les objectifs du Grenelle de l'Environnement et du développement des énergies renouvelables. Par ailleurs, il va contribuer à la préservation du milieu aquatique puisque les investisseurs prendront à leur charge la réfection de la passe à poissons actuelle qui ne fonctionne pas de façon satisfaisante ainsi que la digue sur la Vézère.



C'est un projet qui a été particulièrement bien étudié du point de vue environnemental car il ne génèrera pas de nuisances sonores par rapport au voisinage.

Un projet identique a été réalisé à Millau Les turbines seront pilotées à distance par internet et pourront être débrayées en cas de crue.



EGLISE ST PANTALEON

L'église Saint-Pantaléon: date du XIIème siècle elle fut reconstruite aux XIVème et $XV^{\text{ème}}$ siècles. Elle est inscrite au titre des monuments

historiques depuis 1963.



Elle domine la place Général Couloumy bordée de maisons construites en grés rouge, pierre du pays issue des anciennes carrières des villages de *la Roche Haute* et *Puyfaure* sur la commune.



SAVOIR / ETAT CIVI

LA VIE DE NOS ENTREPRISES : AM2D

La Société AM2D dont l'activité principale est la pose de menuiserie intérieures et extérieures, l'agencement intérieur (pose de cuisines, dressings, placards, parquets) est installée sur la commune depuis janvier 2013.

Monsieur Didier Dufort propose également la fabrication de meubles sur mesure.



Rénovation maison traditionnelle, pose de menuiseries en alumi-



Restauration de cuisine



Meuble Tv en médium

Tél . : 06.16.21.14.90 am2d@sfr.fr



Dressing en médium



Fabrication d'un meuble de salle de bain sur mesure en stratifié

ABANDON DE DÉCHETS DANS LA NATURE : SANCTIONS PÉNALES.

Tout abandon de déchets dans la nature, par exemple au bord d'une route ou au coin du bois, constitue une infraction réprimée par l'article R 632-1 du Code pénal. Il punit d'une amende de contravention de 2ème classe (sauf si autorisation du propriétaire du terrain).

Si l'abandon de déchets a été commis avec un véhicule, ce qui est en général le cas, l'infraction peut être réprimée par les dispositions beaucoup plus sévères de l'article R 635-8 du Code pénal qui prévoit une sanction de 5° classe, mais aussi et la saisie du véhicule!). On notera que tout automobiliste indélicat qui jette de sa portière une bouteille vide ou "tout autre objet" est directement concerné par cette disposition... pas souvent appliquée.

Dans le cas d'une véritable décharge sauvage régulièrement utilisée et qui accueille un certain volume de déchets autres que des remblais, il s'agit de l'exploitation non autorisée d'une ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Ce type d'activité ou d'installation étant sévèrement encadré par la loi.

En effet la nomenclature des ICPE soumises à autorisation du préfet comporte une rubrique : "2760 Installation de stockage de déchets..." (A noter que la rubrique "2711 Installation de traitement thermique de déchets, pourrait aussi être prise en compte, si les déchets sont incinérés).

Le fait d'exploiter une installation sans l'autorisation requise est puni d'un an d'emprisonnement et de « 75 000 € » d'amende. (Article L173-1 du code de l'environnement).

État Civil

Naissance

06 septembre: Astier Allan 08 octobre: Burg Louna

19 octobre : Freysseline Kyliann 26 octobre : Campenon Enzo 24 octobre: Raveraud Ethan

05 novembre : Faria Ferreira Adèle

16 novembre : Canor Chloé

05 novembre : Faria Ferreira Adèle 25 novembre: Machu Faux Lina 26 novembre : Deyzac Lucas 29 novembre: Maronne Lisa 03 décembre : Contie Bonnet Lola

Mariage

28 septembre : Lacotte Sandra et Batut Gabriel 26 octobre : Grégorio Léa et Busco Dimitri

Décès

03 septembre: Marie Louise Boudy veuve Mi-

chaudel

30 octobre : Yvette Mortessagne, épouse Mercier

10 novembre: Georges Juglard

01 décembre : Alice Lalbat, épouse Lamonzie

ERRATUM dans le dernier Flash, il fallait lire : Décès le 17 juillet de Mme Boucher Alice épouse Dubreuil. Toutes nos excuses à Monsieur Dubreuil

LA GENDARMERIE DE LA CORRÈZE VOUS PROTÈGE





Vous êtes chez vous :

Si vous constatez la présence d'individus ou de véhicules suspects, appelez immédiatement la gendarmerie en donnant un signalement le plus précis possible (plaques d'immatriculation par exemple).

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte. En cas de doute, et même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

En cas de courte absence :

Protection des accès

- Fermez les volets et verrouillez les portes.
- Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- Ne laissez pas de messages écrits signalant votre absence sur la porte d'entrée.
- Pour créer l'illusion d'une présence, laissez éventuellement un fond sonore (la radio par exemple).
- Ne cachez pas vos clés à l'extérieur (paillasson, pot de fleurs, boîte aux lettres), déposez-les plutôt chez une personne de confiance.

En cas de longue absence :

Inscrivez-vous auprès de la gendarmerie au dispositif « Opération tranquillité vacances »

Protection des accès

- Fermez les volets et verrouillez-les. De temps en temps, faites-les ouvrir, si possible, par des voisins.
- · Vérifiez la fiabilité des serrures et des verrous.

Argent et valeurs

- Ne conservez pas à votre domicile d'importantes sommes d'argent.
- Répertoriez et photographiez bijoux, valeurs et objets d'art. Mettez-les en lieu sûr, ainsi que vos chéquiers et cartes bancaires (coffre-fort, banque, etc...).
- Evitez également les cachettes plutôt classiques comme la salle de bain et la chambre. Trouvez plutôt une cachette originale connue de vous seul.

Courrier et téléphone

- Ne laissez pas votre courrier s'accumuler dans votre boîte aux lettres, demandez à un voisin de conserver votre courrier ou à La Poste de le faire suivre (enveloppe de réexpédition).
- Ne laissez pas sur votre répondeur un message indiquant vos dates d'absence, ou transférez vos appels si vous le pouvez.

Si vous avez été victime d'un cambriolage :

- Prévenez immédiatement la gendarmerie ou le commissariat le plus proche du lieu de l'infraction en utilisant un autre appareil téléphonique que le vôtre (pour permettre aux enquêteurs d'identifier le dernier numéro appelé en utilisant la touche bis).
- Avant l'arrivée de la gendarmerie, interdisez l'accès des lieux à toutes personnes sauf cas de nécessité, afin de ne pas détruire les traces et indices utiles au bon déroulement de l'enquête. Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre.

GENDARMERIE - Communauté de brigades de BRIVE-LA-GAILLARDE

11, rue Eugène Labiche 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE - Tél.: 05 55 86 08 12 ou le 17

LES VIGNES DE LA BASSE CORREZE

Pour les connaisseurs du vin, le Bas-Limousin ne figure pas parmi les régions viticoles françaises et il peut paraître étrange d'associer aujourd'hui l'idée de vignoble à la Corrèze, même s'il est possible de rencontrer, au hasard d'une promenade sur les routes touristiques du Bassin de Brive, quelques minuscules parcelles de vigne accrochées au flanc d'un coteau ou disséminées parmi les champ et les pâturages. L'évocation d'un vignoble suggère, en effet, de vastes étendues recouvertes de ceps bien alignés ou des dénominations prestigieuses, des châteaux et des crus célèbres, comme à Bordeaux ou en Bourgogne. Rien de tout cela en Basse Corrèze aujourd'hui, même si quelques toponymes (commune de Vignols, Queyssac-les-Vignes, lieux dits les Vignes, les vignottes etc) évoquent un lointain passé viticole. Et pourtant, au XIXème siècle, la vigne est présente sur de vastes surfaces, de Juillac, Objat, Voutezac et Allassac, à Meyssac, Beaulieu et Argentat. Il y a un peu plus d'un siècle, en 1875, près de 17 000 hectares de vignobles recouvrent les coteaux et les collines du Bassin de Brive. C'est, pour l'époque, une superficie considérable : les agriculteurs sont réputés vignerons. Pour mieux se représenter l'importance de cette surface, il suffit de la comparer à celle du vignoble d'Alsace qui n'atteint aujourd'hui que 14 000 ha répartis sur deux départements.

La vigne, absente de la Moyenne et Haute Corrèze, régions trop élevées en altitude, est alors une source de richesse pour toute la Basse Corrèze, puisque les vins, très estimés depuis le moyen âge, sont transportés à dos de mulet ou avec des attelages vers la Haute-Corrèze, la Haute Vienne, la Creuse et le Cantal. Mais, dans le dernier quart du XIXème siècle, à la suite de l'apparition du phylloxéra, redoutable parasite qui détruit alors la totalité du vignoble français, et grâce au développement des chemins de fers, une profonde transformation de l'agriculture s'opère en Basse Corrèze en l'espace d'une vingtaine d'année. Les vignerons ruinés par la perte de leurs vignobles dévastés par le terrible phylloxéra, s'oriente alors vers de nouvelles cultures maraîchères et fruitières dont les produits transportés vers les grandes villes par les voies ferrées nouvellement construites, trouvent des débouchés très rémunérateurs. Il en est de même pour l'élevage qui connait aussi un essor rapide pour les mêmes raisons. Les anciennes vignes traditionnelles ayant complètement disparu à la fin du XIXème siècle, un nouveau vignoble est reconstitué très lentement avec de nouvelles variétés résistantes au phylloxéra. Mais au début du XXème siècle, il ne représente que 4 500 ha, soit 27 % de la surface avant l'invasion phylloxérique. La vigne a désormais perdu presque toute son importance économique en Basse-Corrèze et le déclin progressif du vignoble va se

poursuivre inexorablement jusqu'à nos jours....

Les premières vignes sont introduites en Bas-Limousin par les religieux

...Après la période gallo-romaine et l'introduction de la religion chrétienne, des monastères et des abbayes voient le jour un peu partout. Comme dans beaucoup d'autres régions de France, c'est fort probablement aux ecclésiastique que l'on doit l'introduction de la vigne et du vin dans le bas-Limousin. Le vin est en effet utilisé pour la célébration du culte catholique au moment de la Communion, à la fois par le célébrant et par les fidèles. Il est donc considéré commue un véritable breuvage divin, non seulement pour la célébration de la messe, où il représente le symbole, mais aussi pour accompagner les repas. Dans les monastères et les abbayes, le vin, est consommé par les religieux et il est servi aux pèlerins et aux voyageurs auxquels l'hospitalité est offerte...

Pour Michel Rouche (l'Aquitaine, des Wisigoths aux Arabes—418/781), la culture de la vigne en Aquitaine prend son essor du Vème au VIIème siècle : un véritable vignoble apparaît même sur les bords de la Vézère et de la Corrèze, dans le Brivadois (Pays de Brive). Si le Limousin comporte des petites vignes domaniales, sa partie méridionale d'Uzerche à Brive paraît être vouée à la viticulture, Yrieix possède en effet les vignes de Chabrignac, Sioussac, Loignac, Nazac et Astaillac, qu'il fait cultiver par des esclaves affranchis spécialement attachés à ces terres...

SUPERFICIE (en Ha) DES VIGNOBLES DU CANTON DE LARCHE

COMMUNES	En 1842	En 1915	En 1929	En 1979
Chasteaux	84	22	37	14
Cublac	389	110	96	20
Larche	92	210	27	10
Lissac	134	21	16	8
Mansac	379	35	25	23
St-Cernin de Larche	99	40	47	5
St-Pantaléon de Larche	65	40	55	26
Chartrier Ferrières	-	16	15	6
Total	1242	304	318	112

« Les Vignes de la Basse-Corrèze » Albert Audubert-Robert Joudoux

*J*anvier

M Jour de l'an Basile

Odilon,

Epiphanie

M Raymon

M Lucien

3 ٧ Geneviève

5 Edouard

6

8

9 J Alix

S 4

CALENDRIER—MANIFESTATIONS 2014

Février

	4	evrier
1	S	Ellaoto Team Tiger
2	D	Chandeleur
3	L	Blaise
4	М	Véronique 0.6
5	М	Agathe
6	J	Gaston
7	V	Eugénie
8	2	Repas de la St-Valentin organise par le C. des Fêtes
9	D	Apolline
10	L	Arnaud
11	М	N.D.Lourdes
12	М	Félix
13	J	Béatrice
14	V	Valentin
15	S	Claude Loto Basket
16	D	Julienne
17	L	Alexis
18	М	Bernadette
19	М	Gabin
20	J	Aimée
21	V	P.Daminen
22	2	Isabelle
23	D	Crêpes Souvenirs d'Artan Lazare
24	L	Modeste 1
25	М	Raméa O
26	М	Nestor
27	J	Honorine
		L

Mars

1	2	Aubin Loto Tennis	
2	D	Charles le B.	
3	L	Guénalé	
4	М	Mardi gras	10
5	М	Olive	
6	J	Colette	
7	۷	Félicité	
8	S	Fête de la bière org par le Comité des F	
9	D	Françoise	
10	L	Vivien	J
11	М	Rosine	11
12	М	Justine	
13	J	Rodrigue	
14	٧	Mathilde	
15	S	Louise Loto Rugby de	Larche
16	D	Bénédicte	
17	L	Patrice	1
18	М	Cyrille	12
19	М	Jaseph	
20	J	Alessandra	
21	٧	Clémence	
22	S	Léa	
23	D	ELECTIONS MUNICIPALE	S
24	L	Cath. De Suède	V
25	М	Humbert	13
26	М	Larissa	
	J	Навів	
27		i e	
27 28	۷	Gontran	
	V	Gontran Gwladys	

	4				
1	М	Hugues	14		
2	М	Sandrine			
3	J	Richard			
4	۷	Isidore			
5	2	Irène Repas du foot			
6	D	Marcellin			
7	L	J.B de la S	J		
8	М	Julie			
9	М	Gautier			
10	J	Fulbert			
11	٧	Stanislas			
12	2	Jules			
13	D	Vide grenier Art'C Rameaux	Com		
14	L	Maxime	V		
15	М	Paterne	6		
16	М	Benoît-Joseph			
17	J	Anicet			
18	۷	Parfait			
19	S	Emma			
20	D	Pâques			
21	L	Lundi de Pâques	T.		
22	М	Alexandre	7		
23	М	Georges			
24	J	Fidèle			
25	V	Marc			
26	2	Alida			
27	D	Zita			
28	L	Jour du Souv.	V		
29	М	Cath. De Si.	8		
ı	ΙĪ				





